|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | REPUBLIQUE GABONAISEMinistère des Eaux et ForêtsSecrétariat Général |  | CONSERVATION JUSTICE  (+241) 074 23 38 65 luc@conservation-justice.orgwww.conservation-justice.org |  | MUYISSI ENVIRONNEMENT(+241) 077873785 ladislasdemaison@gmail.com ongmuyissi.org |

**Projet RALFF**

Renforcement d’Appui à la Loi sur la Faune et la Flore

***« Lutte contre l’exploitation forestière illégale »***

RAPPORT D’ACTIVITÉS MARS 2020

SOMMAIRE

*Points principaux* 2

*Investigations* 2

*Opération* 2-3

*Département juridique* 3-4

*Mission*  4-5

*Communication* 5-6

*Relations extérieures* 6

*Conclusion* 7

**Rapport Mensuel mars 2020**

Conservation Justice

**Rapport Mensuel septembre 2019**

Conservation Justice



Union européenne

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l’Union Européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de Conservation Justice et ne reflète pas nécessairement les opinions de l’Union Européenne.

# 1. Points principaux

* Du 11 au 21 mars 2020 : mission d’information et de sensibilisation dans les villages de la province du Woleu-Ntem ;
* Du 09 au 18 mars 2020 : mission d’information et de sensibilisation dans les villages de la province de la Ngounié et auprès des autorités de la ville de Mouila, Ndené et Lebamba;
* Le 14 mars 2020 : arrestation des nommés FANDEM NFAM Patrick et KEITA MAMADOU pour exploitation sans titre ;
* Le 17 mars 2020 : interpellation des nommés MBIDA MBIDA Michel et son complice ONDO OBAME Fabrice pour exploitation sans titre ;
* Le 23 mars 2020 : interpellation des nommés LIU Fangyan et MOUELE MBEMBO J.F Judicaël pour exploitation d’une essence mise en réserve et bois abandonné sur parcs ;
* Du 1er au 31 mars 2020 : dans la province de la Ngounié, deux juristes de Conservation Justice ont participé à la mission de contrôle et de police forestière pour lutter contre l’exploitation forestière illégale et le trafic des produits de la faune sauvage ce, avec le Ministère des Eaux et Forets, le CAF et l’agence national des parcs nationaux.
* Plusieurs rencontres de renforcement de la collaboration et de suivi des cas et procédures ont eu lieu avec les autorités administratives et judiciaires.

# 2. Investigations

*Indicateurs :*

|  |  |
| --- | --- |
| *Nombre d’investigations menées* | *3* |
| *Investigation ayant menées à une opération* | *3* |
| *Nombre de trafiquants identifiés* | *5* |

Il y a eu trois investigations au cours de ce mois plus précisément sur les axes Bitam-Bindoumessang passant par les villages Mekak, Alene Effoulane aussi bien sur l'axe Okok-Neb, ayant permis d’interpeller cinq (05) personnes.

# 3. Opérations

*Indicateurs :*

|  |  |
| --- | --- |
| *Nombre d’opérations menées ce mois* | *3* |
| *Nombre de personnes arrêtées*  | *5* |

En ce mois de Mars 2020, il n’y a eu trois investigations ayant permis d’interpeller cinq trafiquants de bois.

La première des opérations a eu lieu le 14 mars 2020 au village MEBAZA par BITAM (Province Woleu-Ntem). Les membres de l’ONG Conservation Justice vont soupçonner le transport du bois débité issu d’une exploitation forestière illégale. Ils vont de ce fait informer le chef de cantonnement des eaux et Forêts de BITAM qui va saisir ledit  camion et constater qu’il s’agit en effet d’une exploitation illégale. FANDEME NFANE Patrick de nationalité gabonaise (scieur) et KEITA MADJOU de nationalité Burkinabé (chauffeur) ont été interpellés pour avoir exploité sans titre et transporté du Belinga dans le but d’approvisionner une menuiserie. Au moins 52 planches, ont fait l'objet de saisie. Les exploitants en  cause ont été entendus sur procès-verbal de constatation d’infraction pour exploitation sans titre. Une amende transactionnelle de 300 000 francs CFA sera payée. Le nommé FANDEM NFAM Patrick, reproché de faux et usage de faux documents administratifs, immatriculations etc. sera gardé à vue avant de se voir présenté au Procureur de la République près le tribunal de première instance d’Oyem qui a décerné un mandat de dépôt contre lui. Il séjourne en ce moment à la prison centrale d’Oyem en attendant d’être jugé des faits à lui reprochés.

La deuxième opération est celle effectuée le 17 mars 2020  dans la forêt environnant le village Mekak. A la suite des informations recueillies au cours de la mission sociale, un agent des Eaux et Forêts du cantonnement de Bitam, accompagné des membres de l'ONG Conservation Justice a permis d’interpeller un (01) trafiquant de bois, ONDO OBAME Fabrice (Scieur) de nationalité gabonaise. Il a été pris en flagrant délit d’exploitation sans titre. Ce dernier a dénoncé Monsieur Mbida Mbida Michel de nationalité gabonaise et propriétaire d’une menuiserie comme étant le commanditaire, à son tour interpellé par les agents des Eaux et Forêts. Du matériel d'exploitation notamment une tronçonneuse STHIL 070 et un bidon d’essence ont fait l'objet de saisie. Après être entendus sur procès-verbal de constatation d’infraction d’exploitation sans titre, ils paieront une amende de 400 000 francs CFA.

La troisième opération a été réalisée suite à l’information d’un indic reçue du Directeur Générale des industries du Ministère en charge des eaux et forêts. La mission composée d’agents des eaux et forêts, accompagné d’un juriste de l'ONG Conservation Justice et l’indic sera diligentée par le Directeur Général de la filière Forêt/Bois sur Fougamou. Selon les informations données par l’indic, un ancien chef d’exploitation de la société GMM, Monsieur LIU Fangyan Directeur Général Adjoint de la société GMM serait dans un réseau de kévazingo qu’il blanchit en complicité de la scierie ZPB sise à Sindara. Il sera arrêté, le 23 mars 2020 avec son Directeur administratif, le nommé MOULE MBEMBO J.F. Judicaël. Transférés à Mouila pour répondre de leurs actes, ils ont été gardés à vue sur instruction de Monsieur le Procureur de la République. Des informations recueillies permettront de les transférer sur Fougamou, lieu de leur exploitation où les faits seront constatés sur procès-verbal et les bois saisis pour non seulement exploitation d’une essence mise en réserve mais aussi pour bois abandonné sur parcs. Ayant passé plus de cinq jours en garde à vue, ils seront mis en liberté en attendant être entendus de nouveau à Libreville.

# 4. Département juridique

Le département juridique d’ALEFI n’a déféré aucune procédure en ce mois de mars 2020 donc aucune nouvelle affaire suivie devant les tribunaux.

* 1. **Suivi des affaires**

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’affaires suivies  | 0 |
| Nombre de condamnations | 0 |
| Affaires enregistrées | 0 |
| Nombre de prévenus | 0 |

En raison de non seulement du paiement des amendes transactionnelles dont l’une de 300 000 FCFA par FANDEM NFAM Patrick et l’autre 400 000 FCFA par MBIDA MBIDA Michel comme ci-dessus indiqué, mais aussi du fait que le dossier LIU Fangyan et complices reste encore en enquêtes outre les restrictions dues au Covid-19, aucune affaire n’a donc été enregistrée devant les tribunaux compétents.

**4.2. Visites de prison**

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de visites effectuées  | 0 |
| Nombre de détenus rencontrés | 0 |

N’ayant aucune affaire enregistrée donc aucun placement en détention préventive sur les faits d’exploitation forestière illégale, il n’y a donc eu aucune visite de prison en ce mois de mars 2020.

**4.3 Formations**

Il n’y a pas eu de formation liée au projet ALEFI au cours de ce mois de mars 2020.

# 5. Missions

**5.1 Mission RALFF sud (du 09 au 18 mars 2020)**

**Département de la Dola (Ndendé)**

La mission avait pour objectif de faire le suivi de la mise en œuvre des CCC dans les 4 villages visités : **Minganga**, **Tsangui**, **Ngoussou** et **Moungali**. Le FDL s’élève à **13 684 940 FCFA** et a été débloqué pour la réalisation des projets d’intérêt collectif choisi et exécuté à savoir : la mise en place de quatre plantations (tubercules de manioc, bananeraie et deux de canne à sucre), l’achat de matériel (1 moulin à manioc, 1 presse canne, 1 tronçonneuse 070 Sthil, 1 pulvérisateur et 1 véhicule Mitsubishi 4x4 double cabine). L’équipe a échangé avec son chef de service monsieur Christophe Harris RAPONDA au sujet de deux thèmes à savoir l’unité de transformation de la société Hong Lin Wood (HLW) et de la mise en œuvre et le suivi des projets mais aussi le processus qui débouche à la signature des cahiers de charges.

**Département de la Louetsi-Wano (Lébamba)**

Dans ce département, la mission avait non seulement pour objectif de faire le suivi de la mise en œuvre des CCC, mais aussi de faire aboutir le processus qui débouche à la signature des avenants des cahiers de charges à Lébamba. 6 villages ont été visités dans ce département : **Kanda**, **Idembe**, **Moukoundou**, **Mandji**, **Memba** et **Mouyamba**.

Le jeudi 12 mars 2020, une réunion du CGSP s’est tenue à Lébamba pour le calcul des nouveaux FDL des cinq villages impactés (Kanda, Mabanga, Nzoundou, Idembe et Moukoundou) pour le compte de la production 2019, un FDL d’un montant de **300 000 FCFA** par village serait disponible. Il faut également noter que certains membres du CGSP ne jouent pas leurs rôles comme il se doit.

**5.2 Mission RALFF nord (du 11 au 21 mars 2020)**

Durant le mois de mars, une mission d’investigation et de sensibilisation a été menée dans les départements du Haut-Ntem, du Ntem et du Woleu dans la province du Woleu-Ntem. 13 villages ont été visités au cours du mois de mars 2020.

**Département du Haut-Ntem**

Dans ce département, l’équipe a séjourné à Minvoul pour faire le suivi de la procédure de signature et de mise en œuvre des CCC. Aussi, l’équipe a mené des investigations sur l’exploitation forestière illégale à **Doumassi**, **Evela, Bibè Melene**, **Mebeme** et **St Benoît**. Il ressort qu’il n’y a pas de nouvelles coupes de kévazingo dans ces zones visitées. Des échanges avec les communautés locales, il ressort que CDG a abandonné du bois sur parc et que le dossier des CCC n’avance pas.

**Département du Ntem**

Sept villages ont été visités, à savoir, **Mebaza,** **Mekak, Okok, Eboro-Ntem, Bikondom, Alene Effoulane** et **Nyazang**. L’étape du **Ntem** consistait à mener des enquêtes forestières et à informer la population sur la loi forestière. Au cours de cette mission, 4 personnes ont été interpellées. Certains ont été entendus sur PV et ont écopés des amandes transactionnelles. En revanche, le dénommé Fandeme Nfane Patrick a été déféré à Oyem. Il a été constaté que le sciage de long illégal s’est rependu vu que les agents Eaux et Forêts sont absent sur le terrain à cause du manque de moyens roulant. Plusieurs personnes indiquent qu’il n’y a plus de coupe de Kévazingo comme dans le passé.

**Département du Woleu**

Dans ce département, 3 villages ont été visités. La mission avait pour but de faire un état des lieux de l’avancement des travaux financés par le FDL alimenté par CDG. Il ressort qu’à **Nkolmelene** et à **Afone Nkarezok**, les travaux sont allés à terme et les villages sont désormais éclairés. À **Essong Medzom**, le bâtiment est sorti de terre. Il ne manque plus que la toiture et les finissions. On note que la mise en œuvre des CCC est effective dans ces villages visités.

**En somme, deux missions de sensibilisation ont été effectuées au mois de mars 2020 dans la province de la Ngounié et du Woleu-Ntem. Au total, (23) villages ont été visités au cours du mois de mars :**

# 6. Communication

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de pièces publiées | 0 |
| Télévision | 0 |
| Internet | 0 |
| Presse écrite | 0 |
| Radio | 0 |

Au cours du mois de mars 2020, le projet ALEFI n’a produit aucune pièce médiatique.

Les anciens articles sont disponibles sur plusieurs médias, et notamment sur le site Internet, la page Facebook et la chaine YouTube du projet.

Website: http://www.conservation-justice.org/CJ/

Facebook: https://www.facebook.com/Conservation-Justice-163892326976793/

YouTube: https://www.youtube.com/user/ConservationJustice

**Relations extérieures**

Des rencontres ont été organisées comme présenté ci-dessous.

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de rencontres | 40 |
| Suivi de l’accord de collaboration  | 25 |
| Collaboration sur affaire | 15 |

Au total, quarante rencontres ont eu lieu en ce mois de mars dans le cadre des activités liées au projet ALEFI.

**Estuaire**:

A l’estuaire, on dénombre les rencontres entre autre avec le Procureur de la République près le tribunal de première instance de Libreville, le Directeur Général de l’agence d’exécution de la filière forêt/bois, du Directeur Technique de l’ANPN, le Directeur Général des industries, les agents de la direction de lutte anti-braconnage ;

**Ogooué-Lolo**

Dans le but d’apprêter une opération dans la ville Koula-Moutou, les juristes ont rencontré le Directeur Provincial des Eaux et forêts, le Procureur et le chef d’antenne de la Police judiciaire de l’Ogooué-Lolo ;

**Haut-Ogooué**

Dans le cadre de l’opération du trafiquant d’ivoire à Moanda, les juristes ont rencontré et discuté avec le Procureur de Franceville, le Directeur provincial des Eaux et Forêts et le chef d’antenne de la Police judicaire de Franceville ;

**La Ngounié**

En appui à la mission de contrôle et de police forestière diligenté par le Ministère des Eaux et Forêts, le CAF, l'Agence Nationale des Parcs Nationaux, de la police judiciaire et de la Gendarmerie Nationale notamment à lutte contre le trafic de bois et des produits fauniques, les juristes du projet ont profité à rencontrer le Directeur provincial et le chef de Cantonnement des Eaux et Forêts ainsi que les magistrats aussi bien du siège que du parquet ;

**Woleu-Ntem**

Dans le cadre de la mission de l’équipe sociale pour ses missions de sensibilisation des populations dans la province du Woleu-Ntem, il y a eu la rencontre du DP, des chefs de cantonnement de Bitam et Minvoul outre la Gendarmerie.

Au total, au moins 40 rencontres ont été tenues.

# 7. Conclusion

En définitive, le projet ALEFI a enregistré pour le mois de mars 2020 deux missions de sensibilisation dans la province de la Ngounié et du Woleu-Ntem outre la mission de police forestière effectuée par l’équipe agence de la filière forêt/bois, ANPN, MEF et CJ.

Pour la mission de sensibilisation 23 villages ont été visités par les équipes ALEFI Nord et Sud.

De manière générale, le sciage de long illégal constitue une activité en plein essor. C’est dans cette optique que quatre individus ont été interpellés dans le département du Ntem. Ces personnes ont été entendues sur PV et l’un d’entre eux a été placé sous mandat de dépôt. Le nommé FANDEM NFAM Patrick a payé 300 000 francs CFA pour exploitation sans titre avant d’être placé sous mandat de dépôt à la maison d’arrêt d’Oyem par Monsieur le Procureur de la République pour faux et usage de faux. Quant à Monsieur MBIDA MBIDA Michel, il a également payé 400 000 francs CFA d’amende transactionnelle pour exploitation sans titre avant d’être libéré avec son complice.

Dans la province de la Ngounié, malgré les difficultés de fonctionnement des CGSP, certaines communautés attendent toujours la signature et la mise en œuvre des CCC.

Aussi, au cours de la mission de police forestière dans la province de la Ngounié les nommés LIU Fangyan et MOULE MBEMBO J.F Judicaël ont été arrêtés pour exploitation du kévazingo et bois abandonné. Leur garde à vue levée pour des raisons des délais à cette mesure, ils ont été convoqués pour une audition qui aura lieu dans les locaux de l’agence de la filière Forêt/Bois.